

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Participation du Département des Bouches-du-Rhône au fonctionnement de collèges du Gard à recrutement interdépartemental

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le Département du Gard la convention dont le projet est joint en annexe au rapport fixant la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône aux charges de fonctionnement du collège privé sous contrat d'association et à recrutement interdépartemental Saint Félix à Beaucaire à 21 810,00 € pour l'exercice 2016.

Cette dépense sera financée sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 65 du budget départemental, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée